



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par la soussignée à l'effet que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 13 avril 2026, laquelle se tiendra à l'Hôtel de Ville situé au 5 rue Gale, à Ormstown, à compter de 18h30, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure ci-dessous :

Adresse : Du Marais

Lot : 6 228 622 du cadastre du Québec.

Objet: Demande pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale de 40.80 m² qui dépasse la superficie octroyée de 80 m² autorisée par la grille des usages et normes R-22 du Règlement de zonage no 148-2023.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure doit se présenter à la séance ordinaire du Conseil du 13 avril 2026.

DONNÉ À ORMSTOWN, ce 11^e jour du mois de mars 2026.

Me Antonina Roudavina
Greffière et directrice des affaires juridiques